

REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité – Travail - Progrès

=====
CABINET DU PREMIER MINISTRE
=====

CONSEIL NATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR UN DEVELOPPEMENT
DURABLE



SECRETARIAT EXECUTIF

**Projet "Soutien à la mise à jour de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions
et l'élaboration du 7ème Rapport National sur la Diversité Biologique »**

Evaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs
nationaux de la Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité
Biologique (SNPA/DB) édition 2014 et des objectifs alignés au
Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB)

Rapport provisoire



Août 2025

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	ii
LISTE DES TABLEAUX	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE 1 : APPROCHE METHODOLOGIQUE	3
1.1 Réunion de cadrage	3
1.2 Revue de la documentation et collecte des données et informations	3
1.3 Traitement et analyse des données et informations collectées	3
1.4 Elaboration des rapports	4
CHAPITRE 2 : RAPPEL SUR LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITE ET SUR LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	5
2.1. Rappel sur le Cadre Mondial pour la Biodiversité	5
2.1.1. Vision	5
2.1.2. Objectifs et cibles	5
2.1.2.1. Objectifs	5
2.1.2.2. Cibles	6
2.2. Rappel sur la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique	7
2.2.1. Vision à long terme et mission à court terme	8
2.2.2. Principaux objectifs	8
2.2.2.1. Objectifs nationaux	8
2.2.2.2. Objectifs stratégiques	9
2.2.3. Alignement des objectifs de la stratégie au Cadre Mondial de la Biodiversité	10
CHAPITRE 3 : PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE	12
3.1. Etat de mise en œuvre des objectifs de la SNPA/DB	12
3.2. Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des objectifs ...	14
CHAPITRE 4 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX OBJECTIFS NATIONAUX	18
4.1. Rappel des nouveaux objectifs nationaux	18
4.2. Alignement des nouveaux objectifs nationaux au Cadre Mondial pour la Biodiversité	19
4.3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs nationaux	21
4.4. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs	25
4.5. Pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs	28
CONCLUSION	31
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	33
Annexe 1 : Termes de référence de l'étude	a

SIGLES ET ACRONYMES

7RN	7ème Rapport National
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
AP	Aire Protégée
APA	Accès et Partage des Avantages
BAD	Banque Africaine de Développement
BIOFIN	Biodiversity Finance Initiative (Initiative pour le financement de la biodiversité)
CC	Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CMB	Cadre Mondial pour la Biodiversité
CN	Cible Nationale
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse
EIES	Etude d'Impact Environnement et Social
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)
FEM/GEF	Fonds pour l'Environnement Mondial (Global Environment Facility)
FSOA	Fonds Sahélo-Saharien pour les Aires Protégées
GDT	Gestion Durable des Terres
GES	Gaz à Effet de Serre
IEC/CC	Information-Éducation-Communication pour un Changement de Comportement
INRAN	Institut National de la Recherche Agronomique du Niger
MAG/EL	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage
MEEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEH/A	Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement
NDT	Neutralité en matière de Dégradation des Terres
ODD	Objectifs de Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
ON	Objectif National
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORT	Online Reporting Tool (Outil de Rapportage en ligne)
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion

PAGC	Plan d'Aménagement, de Gestion et de Conservation
PANA	Programme d'Actions National d'Adaptation aux changements climatiques
PCB	Protocole Communautaire Bioculturel
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SFN	Solutions Fondées sur la Nature
SIG	Système d'Information Géographique
SNPA/DB	Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique
TFP	Technique de Fixation des dunes et de Protection des cultures
UGAP	Unité de Gestion des Aires Protégée
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Lien entre les objectifs de la SNPA/DB et le CMB	11
Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des objectifs nationaux	13
Tableau 3 : Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs de la SNPA/DB et pistes d'amélioration	14
Tableau 4 : Alignement des nouveaux objectifs nationaux au Cadre Mondial pour la Biodiversité	19
Tableau 5 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs nationaux	21
Tableau 6 : Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs nationaux	25
Tableau 7 : Pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des objectifs nationaux	28

LISTE DE FIGURE

Figure 1 : Niveau de mise en œuvre des nouveaux objectifs de la SNPA/DB	25
--	----

INTRODUCTION

La conservation de la diversité biologique constitue aujourd’hui un défi majeur à l’échelle mondiale. Ce constat alarmant a conduit à l’adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Depuis, de nombreux pays, dont le Niger, ont ratifié cet instrument juridique international en vue de préserver la biodiversité et d’assurer son utilisation durable.

Situé au cœur de la zone sahélo-saharienne, le Niger est un pays enclavé avec une superficie de 1 267 000 Km² dont 2/3 sont désertiques. Il est doté d’écosystèmes variés abritant une biodiversité riche. Cette biodiversité fournit des biens et services considérables aux populations et contribue significativement au développement socio-économique.

Malgré son importance, elle subit de grandes menaces essentiellement d’ordre anthropique. Ces menaces occasionnent progressivement des pertes dont les conséquences sont lourdes pour les populations. La dégradation et la perte d’espèces animales et végétales qui en résultent persistent encore et s’accentuent du fait des changements climatiques.

Conscient de ces enjeux, le Niger a signé la CDB le 11 juin 1992 et l’a ratifiée le 25 juillet 1995. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il a élaboré en 1998 sa Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), révisée en 2014 afin de prendre en compte le Protocole de Nagoya sur l’accès aux ressources génétiques et partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Les stratégies et plans d’actions nationaux constituent l’outil de mise œuvre de la CDB, tant au niveau national qu’international. Ils permettent aux pays d’organiser leur réponse face aux menaces qui pèsent sur la biodiversité. C’est dans cette dynamique que les Parties à la CDB ont adopté le Plan stratégique pour la période 2011-2020, visant à sauvegarder la biodiversité et les bénéfices qu’elle procure. Ce plan étant arrivé à échéance, la quinzième Conférence des Parties (CdP15) a adopté le nouveau Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) 2020-2030. Ce dernier appelle les États parties à réviser ou à mettre à jour leurs stratégies nationales (Déc 15/6). Dans cette dynamique les pays parties sont tenus de soumettre leurs septième (7) Rapport Nationaux (RN7) via l’outil de Rapportage en ligne, ORT. Ainsi, pour respecter ses engagements, le Niger a soumis des objectifs et cibles nationales alignées aux CMB en 2023 rentrant dans le cadre des actions anticipées pour la mise à jour de sa stratégie et l’élaboration du 7eme rapport national sur la Diversité Biologique. En effet, les RN7 décrivent les mesures prises et leur efficacité dans la réalisation des objectifs de la Convention. A cet effet, ils fournissent une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux des stratégies nationales et plans d’actions pour la diversité biologique (SNPA/DB).

C’est dans cette perspective que le Niger a bénéficié d’un appui technique et financier respectivement du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) et du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique en vue d’élaborer son 7RN. La présente étude, commanditée par le Secrétariat

Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD), s'inscrit dans ce processus et servira à alimenter le 7^{ème} Rapport National sur la Diversité Biologique. Elle vise spécifiquement à réaliser une évaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs nationaux de la Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) édition 2014 et des objectifs alignés au Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB).

L'étude est structurée en six (6) parties à savoir : (i) introduction ; (ii) approche méthodologique ; (iii) rappel sur le cadre mondial pour la biodiversité et sur la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) ; (iv) progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la SNPA/DB ; (v) état de mise en œuvre des nouveaux objectifs nationaux ; et (vi) conclusion.

CHAPITRE 1 : APPROCHE METHODOLOGIQUE

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de cette étude a été participative et a pris en compte tous les aspects afin d'atteindre les résultats attendus conformément aux termes de référence (Annexe 1). Ainsi, elle repose sur les étapes clés suivantes :

- réunion de cadrage ;
- revue de la documentation et collecte des données et informations ;
- traitement et analyse des données et informations collectées ;
- élaboration des rapports de l'étude.

1.1 Réunion de cadrage

Une réunion de prise de contact s'est tenue avec le commanditaire de l'étude en l'occurrence le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Au cours de cette rencontre, le consultant a présenté la méthodologie de travail, laquelle a été validée par le commanditaire. Cette réunion a, entre autres, permis de (i) clarifier le contexte, les objectifs, les tâches et les résultats attendus de l'étude ; (ii) préciser la durée de l'étude et le mandat du consultant ; (iii) faire le point sur la documentation disponible ; (iv) dresser une première liste des structures/personnes à rencontrer ; (iv) ajuster le calendrier de travail proposé par le consultant.

1.2 Revue de la documentation et collecte des données et informations

La revue de la documentation dans le cadre de la présente étude a concerné la base des données des institutions concernées par l'étude puis celles du Secrétariat Exécutif du CNEDD et des institutions productrices/détentrices des données. Elle a consisté à exploiter les documents disponibles relatifs à la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) notamment le sixième rapport national sur la CDB, les études sectorielles ainsi que les études scientifiques en lien avec la thématique.

La collecte de données et informations s'est faite à travers des fiches de collecte auprès des institutions nationales œuvrant dans le domaine de la diversité biologique notamment le Secrétariat Exécutif du CNEDD, le Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MEH/A), le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et de l'Administration du Territoire, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et l'Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN). Cette collecte a permis de (i) faire l'état des lieux des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs nationaux ; (ii) rappeler les mesures prises pour mettre en œuvre chaque objectif national de la SNPA/DB édition 2014 et (iii) repérer les principales difficultés rencontrées afin de proposer des pistes d'amélioration.

1.3 Traitement et analyse des données et informations collectées

Cette étape a consisté à l'assurance qualité et l'interprétation des données et informations collectées en vue de faire ressortir les progrès accomplis dans la mise en œuvre de chaque objectif. Elle a également permis de préciser le niveau actuel des progrès réalisés dans

l'atteinte de chaque objectif national aligné sur la base du 6^{ème} rapport national sur la Diversité Biologique.

1.4 Elaboration des rapports

Les données et informations collectées et traitées ont servi de base à l'élaboration de la version provisoire du rapport. Cette version provisoire fera l'objet de validation lors d'un atelier.

Les observations et amendements de l'atelier seront intégrés à la version provisoire du rapport afin de produire la version finale du document.

CHAPITRE 2 : RAPPEL SUR LE CADRE MONDIAL POUR LA BIODIVERSITE ET SUR LA STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

2.1. Rappel sur le Cadre Mondial pour la Biodiversité

Le Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) constitue une réponse mondiale à la perte de la biodiversité et à la menace que cela représente à la nature et au bien-être humain. Il s'appuie sur le Plan stratégique 2011-2020 de la CDB en tenant compte des réalisations, lacunes et enseignements tirés de celui-ci, ainsi que sur l'expérience et les réalisations d'autres accords multilatéraux pertinents en matière d'environnement. Il vise à stimuler, faciliter et promouvoir une action urgente et transformatrice de la part des gouvernements et des autorités locales et infranationales, avec la participation de l'ensemble de la société, afin de faire cesser et d'inverser la perte de biodiversité et d'atteindre les résultats énoncés dans la vision, la mission, les objectifs et les cibles du cadre, contribuant ainsi aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique et à ceux de ses Protocoles (CDB, 2022).

2.1.1. Vision

La vision du CMB de Kunming-Montréal est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « *d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains* ».

Il s'agit à travers cette vision de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

2.1.2. Objectifs et cibles

Le Cadre Mondial de la Biodiversité fixe quatre (4) objectifs et vingt-trois (23) cibles.

2.1.2.1. Objectifs

Les objectifs du Cadre Mondial de la Biodiversité sont :

- **objectif A** : préserver, améliorer ou rétablir l'intégrité, la connectivité et la résilience de tous les écosystèmes, afin d'accroître considérablement la superficie des écosystèmes naturels d'ici à 2050 ; Mettre fin à l'extinction d'origine anthropique des espèces menacées connues et, d'ici à 2050, diviser par dix le taux et le risque d'extinction de toutes les espèces et accroître l'abondance des espèces sauvages indigènes pour atteindre des niveaux sains et résilients ; Préserver la diversité génétique au sein des populations d'espèces sauvages et domestiquées, afin de sauvegarder leur potentiel d'adaptation.
- **objectif B** : utiliser et gérer durablement la biodiversité et valoriser, préserver et renforcer les contributions de la nature à l'homme, y compris les fonctions et services écosystémiques, et rétablir ceux qui sont actuellement en déclin, afin de favoriser un développement durable dans l'intérêt des générations actuelles et futures d'ici à 2050.

- **objectif C** : partager de manière juste et équitable les avantages monétaires et non monétaires découlant de l'utilisation des ressources génétiques et de l'information de séquençage numérique sur les ressources génétiques, ainsi que des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, le cas échéant, y compris, s'il y a lieu, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et les augmenter significativement d'ici à 2050, tout en veillant à ce que les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques soient protégées de manière appropriée, contribuant ainsi à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, conformément aux instruments relatifs à l'accès et au partage des avantages convenus au niveau international.
- **objectif D** : donner à toutes les Parties, en particulier aux pays en développement Parties, notamment aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement ainsi qu'aux pays à économie en transition, des moyens de mise en œuvre adéquats, y compris en matière de financement, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès aux technologies et de transfert de celles-ci, afin de mettre pleinement en œuvre le cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, en comblant progressivement le déficit de financement de la biodiversité, qui s'élève à 700 milliards de dollars par an, et en alignant les flux financiers sur le cadre mondial et sur la Vision 2050 pour la biodiversité.

2.1.2.2. Cibles

Les cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité à l'horizon 2030 sont relatives à la (i) réduction des menaces pour la biodiversité (ii) satisfaction des besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages et (iii) outils et solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration. Il s'agit de :

- **Cible 1** : veiller à ce que toutes les zones fassent l'objet d'une planification spatiale participative intégrée et inclusive de la biodiversité tout en respecter les droits des peuples autochtones et des communautés locales ;
- **Cible 2** : veiller à ce qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes terrestres, aquatiques intérieurs, côtiers et marins dégradés fassent l'objet d'une restauration efficace ;
- **Cible 3** : conserver 30 % des zones terrestres, des eaux intérieures, côtières et marines et gestion par des moyens écologiquement représentatifs ;
- **Cible 4** : stopper l'extinction induite par l'homme des espèces menacées connues ;
- **Cible 5** : prévenir la surexploitation des espèces sauvage ;
- **Cible 6** : réduire le taux d'introduction et d'établissement d'espèces exotiques envahissantes ;
- **Cible 7** : réduire la pollution ;
- **Cible 8** : minimiser l'impact du changement climatique et les risques de catastrophe ;
- **Cible 9** : veiller à offrir des avantages sociaux, économiques et environnementaux aux personnes qui dépendent le plus de la biodiversité ;

- **Cible 10** : favoriser l’agroécologie qui contribue à la résilience, l’efficacité et la productivité à long terme ;
- **Cible 11** : restaurer, maintenir et améliorer les contributions de la nature aux personnes ;
- **Cible 12** : assurer une planification urbaine inclusive de la biodiversité, en améliorant la connectivité et l’intégrité écologiques ;
- **Cible 13** : prendre des mesures de gouvernance juridiques, politiques, administratives et de renforcement des capacités efficaces à tous les niveaux ;
- **Cible 14** : assurer la pleine intégration de la biodiversité en alignant progressivement toutes les activités publiques et privées pertinentes, les flux fiscaux et financiers sur les objectifs et cibles du présent cadre ;
- **Cible 15** : implication et mesures concrètes d’aide de la part du domaine de la finance durable et favoriser la divulgation des entreprises ;
- **Cible 16** : modifier nos modes de consommation et réduire de moitié le gaspillage alimentaire mondial ;
- **Cible 17** : mettre en œuvre dans tous les pays des mesures de biosécurité et des mesures pour la gestion de la biotechnologie ;
- **Cible 18** : réduire d’au moins 500 milliards de dollars américains par an les incitations les plus néfastes contre la biodiversité ;
- **Cible 19** : augmenter les ressources financières publiques et privées pour mettre en œuvre les stratégies et plans d’action nationaux pour la biodiversité ;
- **Cible 20** : renforcer le développement, l’accès et le transfert de technologie, en particulier dans les pays en développement, en encourageant le développement conjoint de technologies et des programmes de recherche scientifique conjoints pour la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité ;
- **Cible 21** : rendre accessibles les meilleures données, informations et connaissances disponibles aux décideurs, aux praticiens et au public pour guider une gouvernance efficace et équitable, une gestion intégrée et participative de la biodiversité ;
- **Cible 22** : garantir la représentation équitable, inclusive, efficace et sensible au genre dans la prise de décision ;
- **Cible 23** : assurer l’égalité des sexes et un leadership complet.

2.2. Rappel sur la Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), et en réponse aux engagements pris par la communauté internationale lors du Sommet mondial de Johannesburg en 2002 visant à réduire la perte de la biodiversité en contribution aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), le Niger a élaboré dès 1998 sa Stratégie Nationale et Plan d’Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB).

Aussi, Conformément aux lignes directrices de la 10^{ème} Conférence des Parties (CdP 10) à la CDB, qui recommandaient la révision des SNPA/DB pour intégrer les nouveaux défis du Plan stratégique 2011-2020, le Niger a actualisé sa SNPA/DB en 2014. Cette révision a permis de prendre en compte les vingt (20) objectifs d'Aichi pour la biodiversité, qui constituent les piliers du nouveau cadre mondial. Outil principal de mise en œuvre de la CDB au niveau national, la SNPA/DB représente (i) un cadre commun, fédérateur et cohérent pour l'action des acteurs impliqués dans la gestion de la diversité biologique et ; (ii) le référentiel stratégique pour la planification, la coordination et la mise en œuvre de toutes les actions présentes et futures relatives à la biodiversité.

En matière de financement, le coût global des activités prévues sur la période 2014-2020 est estimé à 420,647 milliards de francs CFA dont 116,160 milliards de francs CFA d'acquis et 304,487 milliards de francs CFA à mobiliser. A ce montant, s'ajoute le coût de la mise en œuvre des stratégies connexes (besoins en technologies, communication et mobilisation des ressources) qui se chiffre à 9,805 milliards de francs CFA (CNEDD, 2014).

2.2.1. Vision à long terme et mission à court terme

La vision de la SNPA/DB est : « *D'ici 2035, les citoyens nigériens, conscients des rôles et des enjeux de la diversité biologique, la valorisent, la conservent, la restaurent et l'utilisent de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous une vie meilleure dans l'équité* ».

Cette vision représente l'ambition nationale face aux menaces, à la dégradation continue et à la perte de la diversité biologique en harmonie avec la vision du plan stratégique 2011-2020.

A court terme, la mission assignée à la SNPA/DB est « d'entreprendre des actions concrètes et efficaces en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes face aux effets néfastes des changements climatiques et améliorer la gestion de la diversité biologique afin de s'assurer que d'ici 2020, sa perte est réduite ».

2.2.2. Principaux objectifs

Dans le cadre de sa Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), le Niger s'est fixé des objectifs nationaux et stratégiques ambitieux pour inverser la tendance à la perte de diversité biologique et contribuer au développement durable du pays.

2.2.2.1. Objectifs nationaux

Au regard de la vision internationale en la matière et de sa vision propre de développement, le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation de la biodiversité, sa conservation, sa restauration et son utilisation de manière durable en vue de contribuer à garantir à tous les citoyens une vie meilleure dans l'équité. Pour ce faire, sa stratégie vise comme objectif global de contribuer à la réduction de la pauvreté de la population. Pour atteindre cet objectif, cette stratégie vise de façon spécifique à réduire la perte de la diversité biologique à travers notamment l'amélioration de sa gestion.

2.2.2.2. Objectifs stratégiques

Afin d'atteindre l'objectif de réduction de la perte de la diversité biologique et, de manière globale, de contribuer à la lutte contre la pauvreté, la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) repose sur deux (02) options stratégiques à savoir (i) l'amélioration de la gestion de la diversité biologique et (ii) l'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre et l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques. Ces options, identifiées lors de l'exercice de planification stratégique, sont mises en œuvre de manière progressive à travers les objectifs stratégiques suivants :

- **Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques.** Il s'agit notamment de promouvoir les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et halieutiques, l'élaboration, l'adaptation, la vulgarisation et l'application des textes, le renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs ;
- **Objectif Stratégique 2 : Réduire les pollutions diverses.** Les actions relevant de cet objectif sont orientées vers la lutte contre la prolifération des espèces envahissantes et l'amélioration de la gestion des déchets ménagers, miniers et industriels, des rejets des effluents et des pollutions chimiques ;
- **Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées.** Il s'agit à travers cet objectif et en priorité d'élaborer et de mettre en œuvre les outils suivants :
 - le Plan d'Aménagement de Gestion et Conservation (PAGC) ;
 - le Management Effectiveness Tracking Tools (METT) utilisé par tous les projets GEF pour l'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées;
 - le Financial Score Card (FSC) utilisé pour évaluer l'efficacité et la durabilité financière des Aires protégées à travers l'analyse de leurs revenus générés, des allocations budgétaires, et de leurs besoins de financement;
 - la Matrice de Développement des Capacités (MDC), utilisée pour développer une approche destinée à évaluer les capacités d'un pays à établir, gérer et soutenir des systèmes efficaces d'aires protégées ;
 - Enhancing Our Heritage (EOH) est un système d'évaluation des Aires Protégées utilisé par l'IUCN qui donne les informations de base pour développer des procédures adaptatives de gestion. A cela s'ajoutent la promotion de l'Information-Education-Communication pour un Changement de Comportement (IEC/CC), l'amélioration des connaissances scientifiques sur la diversité biologique, mais également la mise à disposition des ressources matérielles, humaines et financières adéquates.
- **Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies.** Cet objectif vise à Promouvoir la diversité biologique auprès des acteurs et encourager son appropriation ; valoriser la diversité biologique ainsi que

les connaissances traditionnelles associées ; et intégrer la biodiversité dans les programmes d'éducation et de formation.

- **Objectif Stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques.** Il s'agit de renforcer les capacités d'adaptation et d'atténuation. Il sera envisagé la réduction de la pollution atmosphérique et la réduction des émissions des gaz à effet de serre liés à la déforestation, aux déchets, aux procédés industriels et aux activités agropastorales. En outre, des activités d'adaptation comme l'identification, l'amélioration et la vulgarisation des espèces les mieux adaptées et le développement de l'irrigation seront mis en œuvre.

2.2.3. Alignement des objectifs de la stratégie au Cadre Mondial de la Biodiversité

L'analyse de l'alignement entre les objectifs stratégiques de la SNPA/DB et les objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal (Tableau 1) met en évidence une cohérence stratégique entre les priorités nationales et les engagements internationaux post-2020. En effet, les cinq (05) objectifs de la SNPA/DB présentent une correspondance directe et multidimensionnelle avec les quatre (04) objectifs du CMB (A, B, C et D) et couvrent l'ensemble des cibles (au nombre de 23) du CMB à l'horizon 2030. Ce qui constitue une base solide pour le rapportage au titre du 7^{ème} Rapport National.

L'objectif stratégique 1, axé sur la conservation et l'utilisation durable des écosystèmes, des espèces et des ressources génétiques, est le mieux représenté. Il est aligné sur l'objectif A du CMB et se rattache à des cibles techniques majeures telles que la planification spatiale intégrée (cible 1), la restauration des écosystèmes (cible 2), la conservation de 30 % des zones naturelles (cible 3), ainsi qu'à la lutte contre l'extinction (cible 4), la surexploitation des espèces (cible 5) et les espèces exotiques envahissantes (cible 6). Cette couverture large reflète la priorité accordée à la conservation in situ et à la gestion durable des ressources biologiques.

L'objectif stratégique 2, relatif à la réduction des pollutions diverses, est aligné principalement sur l'objectif B du CMB, notamment les cibles 7 et 8, portant respectivement sur la réduction de la pollution et la résilience face aux changements climatiques. Cet alignement traduit l'attention portée aux pressions anthropiques sur les écosystèmes, bien que l'opérationnalisation demeure tributaire de données quantitatives encore limitées au plan national.

L'objectif stratégique 3, portant sur le renforcement de la gestion des aires protégées, trouve un fort écho dans les cibles 1, 2 et 3 du CMB, avec des complémentarités notables sur les aspects de gouvernance (cible 13), de participation inclusive (cible 22) et d'utilisation des données scientifiques et des savoirs (cible 21). Cela confirme l'alignement du Niger avec l'ambition mondiale de porter à 30 % la superficie conservée de manière efficace d'ici 2030.

L'objectif stratégique 4, qui vise à intégrer la biodiversité dans les politiques publiques, s'inscrit dans la logique de l'objectif D du CMB. Il est aligné avec les cibles 14 et 15, relatives respectivement à l'intégration de la biodiversité dans les plans, politiques et flux financiers, mais aussi avec les cibles 20 et 21 qui traitent respectivement du transfert de

technologies et de la mobilisation des connaissances. Cet objectif illustre la volonté d'opérationnaliser l'approche « mainstreaming » de la biodiversité dans les politiques sectorielles et de renforcer la gouvernance environnementale.

L'objectif stratégique 5, portant sur les changements climatiques, correspond principalement à la cible 8 du CMB, mais couvre également des dimensions transversales liées à l'agroécologie (cible 10), au financement (cible 19), aux technologies (cible 20) et à la biosécurité (cible 17). L'approche intégrée climat-biodiversité reste cependant à consolider, notamment à travers des mécanismes de coordination inter-conventions.

Malgré cette cohérence d'ensemble, certaines cibles du CMB restent insuffisamment couvertes dans les objectifs actuels de la SNPA/DB. Il s'agit notamment de la cible 16 (modes de consommation durable), de la cible 18 (réduction des subventions néfastes à la biodiversité), de la cible 23 (égalité des sexes et leadership féminin), ainsi que de la cible 17 sur la gestion de la biotechnologie.

Par ailleurs, l'objectif C du CMB relatif à l'accès et au partage des avantages (APA) n'est que partiellement intégré dans le cadre stratégique national, malgré son importance croissante à l'échelle internationale.

Tableau 1 : Lien entre les objectifs de la SNPA/DB et le CMB

Objectifs	Lien avec le CMB	
	Objectifs	Cibles
Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques	Objectif A	Cible 1 (planification) Cible 2 (restauration) Cible 3 (conservation 30 %) Cible 4 (extinction) Cible 5 (surexploitation) Cible 6 (espèces exotiques) Cible 9 (avantages pour les populations) Cible 11 (services écosystémiques)
Objectif Stratégique 2 : Réduire les pollutions diverses	Objectif B	Cible 7 (pollution) Cible 8 (changement climatique et catastrophes) Cible 18 (incitations néfastes)
Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées	Objectifs A et D	Cible 1 (planification spatiale) Cible 2 (restauration) Cible 3 (aires protégées) Cible 13 (gouvernance) Cible 21 (données) Cible 22 (inclusion)
Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies	Objectifs B et D	Cible 14 (intégration dans les politiques) Cible 15 (finance durable) Cible 20 (transfert de technologies) Cible 21 (données et gouvernance)
Objectif Stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques	Objectif B	Cible 8 (résilience au changement climatique) Cible 10 (agroécologie) Cible 19 (financement) Cible 17 (biosécurité) Cible 20 (transfert de technologies)

CHAPITRE 3 : PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA REALISATION DES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE ET PLAN D'ACTIONS SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

3.1. Etat de mise en œuvre des objectifs de la SNPA/DB

L'état de mise en œuvre des objectifs de la SNPA/DB est basé sur le sixième rapport national élaboré en 2018. Ce rapport montre que malgré les efforts fournis par le Niger dans la gestion de la biodiversité, les objectifs assignés ne sont pas atteints.

En effet, le Niger, en tant que pays Partie à la convention, a accompli de nombreux progrès dans la mise en œuvre de sa SNPA/DB, en collaboration avec ses Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les services techniques de l'État, les ONG et associations de développement, les populations locales, les institutions de formation et de recherche ainsi que le secteur privé. Ces actions s'inscrivent dans la poursuite des trois (3) objectifs de la convention, à savoir (i) la conservation de la diversité biologique ; (ii) l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique et ; (iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Ainsi, plusieurs progrès ont été réalisés en vue de conserver la diversité biologique. Il s'agit notamment du renforcement du cadre juridique et institutionnel, la révision de lois clés et la création ou l'extension d'aires protégées couvrant 8,53 % du territoire national en 2018. Actuellement, cette superficie est de 15,21 % (DFC, 2018 actualisé). Des efforts importants ont également été entrepris pour restaurer les écosystèmes dégradés par le biais de projets de reboisement et de réhabilitation écologique. Le pays a mis en place des mécanismes de suivi et de surveillance de la faune, en particulier pour les espèces menacées telles que l'addax et l'oryx, et a encouragé la conservation ex-situ par la création de banques de semences et de collections végétales (CNEDD, 2018).

Concernant l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique, plusieurs actions ont été menées, incluant la promotion de techniques agricoles durables comme l'agroforesterie, ainsi que la valorisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que la gomme arabique, le souchet ou le moringa. Des initiatives communautaires, comme les plans d'aménagement forestier participatifs et les conventions locales, ont renforcé la gestion durable des ressources naturelles au niveau local (CNEDD, 2018).

En ce qui concerne le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, le Niger a mis en place un cadre réglementaire en conformité avec le Protocole de Nagoya, auquel il a adhéré. Des efforts ont été engagés pour sensibiliser et former les acteurs nationaux sur les mécanismes d'accès et de partage des avantages (APA), en plus de participer à des initiatives régionales favorisant la reconnaissance et la valorisation des savoirs traditionnels associés à la biodiversité (CNEDD, 2018).

Aussi, des avancées institutionnelles et juridiques significatives ont été enregistrées, notamment à travers la mise en œuvre du Projet FEM/PNUE/APA-NIGER. Ce projet vise à établir un cadre national pour l'Accès et le Partage des Avantages (APA) liés aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées. À cet effet, il a permis l'élaboration d'une ordonnance et d'une stratégie nationale en matière d'APA, ainsi que la proposition

d'institutions techniques chargées de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Par ailleurs, le projet a permis de développer une stratégie de communication destinée à l'ensemble des parties prenantes (décideurs, communautés locales, chercheurs, société civile, secteur privé, etc.) sur les enjeux de l'APA. Il a également favorisé la formation de ces groupes sur divers aspects de l'APA, avec un accent particulier sur la valorisation des ressources à fort potentiel afin de créer des opportunités commerciales durables.

Enfin, des actions transversales ont appuyé l'ensemble de ces domaines, en particulier le renforcement des capacités des acteurs, ainsi que des campagnes de sensibilisation et d'information destinées à toutes les parties prenantes.

Le Tableau ci-après présente l'état de mise en œuvre des objectifs stratégiques de la SNPA/DB.

Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des objectifs nationaux

Objectifs de la SNPA/DB	Etat de mise en œuvre
Objectif Stratégique 1 : conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques	<p>Plusieurs progrès ont été réalisés pour l'atteinte de cet objectif. Il s'agit notamment du renforcement du cadre juridique et institutionnel et la révision de lois clés. Des efforts importants ont été entrepris pour restaurer les écosystèmes dégradés par le biais de projets de reboisement et de réhabilitation écologique. Ainsi, les superficies sous Régénération Naturelle Assistée (RNA) ont passé de 5 millions d'hectares en 1998 à plus de 10 millions d'hectares en 2018. Parallèlement, la population de girafes est passée de 56 individus en 1998 à 633 en 2018. Le pays a également mis en place des mécanismes de suivi et de surveillance de la faune, en particulier pour les espèces menacées telles que l'addax et l'oryx, et a encouragé la conservation ex-situ par la création de banques de semences et de collections.</p> <p>Toutefois, le rythme global reste insuffisant pour l'atteinte de l'objectif.</p>
Objectif Stratégique 2 : réduire les pollutions diverses	<p>Selon le 6^{ème} rapport national, aucun changement significatif n'a été observé dans la mise en œuvre de cet objectif, en dépit de l'élaboration de plusieurs textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets. La faible application de ces textes, combinée à l'insuffisance des mécanismes de mise en œuvre, limite l'impact sur le terrain. Toutefois, des progrès notables ont été réalisés en matière de production de données, notamment sur les déchets solides urbains dans certaines grandes villes comme Niamey, où des estimations sur les volumes de déchets produits sont désormais disponibles.</p>
Objectif Stratégique 3 : améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées	<p>Des progrès notables ont été enregistrés dans la mise en œuvre de cet objectif, notamment à travers l'extension des aires protégées qui sont passées de 6,6 % en 2011 à 8,53 % en 2018. Aussi, la mise en place de plans de gestion pour trois (03) nouvelles aires protégées a permis d'atteindre cinq UGAP fonctionnelles sur les neuf (09) existantes. Ces avancées s'accompagnent d'une implication croissante des communautés locales dans la gouvernance des aires protégées, d'une appropriation progressive des ressources naturelles, ainsi que d'un changement de perception vis-à-vis de la faune, désormais considérée</p>

Objectifs de la SNPA/DB	Etat de mise en œuvre
	comme source de revenus et d'emplois. Malgré ces efforts, le rythme global reste insuffisant pour atteinte de l'objectif.
Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies	Malgré la prise en compte de la DB dans les documents politiques et stratégiques (SDDCI 2035, PDES, Initiative 3N, etc.), la mise en œuvre de cet objectif reste très faible du fait de la non budgétisation des actions pour la conservation de la DB dans les documents de planification nationale. L'accès et le partage des avantages sont encadrés par la loi-cadre sur l'environnement, mais nécessitent une opérationnalisation du cadre national APA.
Objectif Stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques	Des progrès vers l'objectif ont été enregistrés, bien qu'à un rythme insuffisant. Le Niger a mené diverses actions dans les domaines du reboisement, de la RNA, de l'agropastoralisme, de l'irrigation et de l'agrométéorologie. Des initiatives pilotes du PANA ont permis de renforcer les capacités des producteurs, promouvoir les semences améliorées et améliorer l'accès à l'information climatique. Ces efforts restent toutefois à étendre pour un impact à l'échelle nationale.

Source : CNEDD, 2018

L'analyse du Tableau montre des progrès variables selon les objectifs stratégiques de la SNPA/DB. L'objectif 1 (conservation et utilisation durable) et l'objectif 3 (gestion des aires protégées) enregistrent des avancées significatives grâce au renforcement du cadre juridique, à l'extension des aires protégées et aux efforts de restauration.

En revanche, l'objectif 2 (réduction des pollutions) et l'objectif 4 (intégration de la biodiversité dans les politiques) affichent des résultats limités, principalement à cause de la faible application des textes et de l'absence de budgétisation dédiée.

L'objectif 5 (changements climatiques) progresse, mais de façon insuffisante pour avoir un impact à grande échelle

3.2. Difficultés rencontrées et pistes d'amélioration pour la mise en œuvre des objectifs

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA/DB), une analyse approfondie a permis d'identifier plusieurs difficultés qui freinent l'atteinte des objectifs stratégiques. Ces difficultés varient selon les objectifs. Le Tableau 3 présente de manière synthétique les principales difficultés rencontrées pour chacun des objectifs nationaux, ainsi que des pistes d'amélioration à envisager pour renforcer l'efficacité des actions entreprises.

Tableau 3 : Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs de la SNPA/DB et pistes d'amélioration

Objectifs Nationaux	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes,	<ul style="list-style-type: none"> • faible capitalisation des bonnes pratiques ; 	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la capitalisation et diffusion des bonnes pratiques à travers des plateformes de partage d'expériences

Objectifs Nationaux	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
les espèces et les ressources génétiques	<ul style="list-style-type: none"> • insuffisance des ressources financières nationales affectées à la restauration des terres dégradées; • faible accès aux ressources financières disponibles sur le plan international; • faible appropriation des réalisations par les autorités administratives et coutumières ainsi que les communautés locales; • insuffisance en ressources humaines pour l'encadrement rapproché des communautés; • faible maîtrise de certaines technologies par les communautés ; • indisponibilité et inaccessibilité des données ; • faible suivi-évaluation. 	<p>et des visites intercommunautaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • accroître le financement national et international à travers la création d'un fonds national pour la restauration des terres • renforcer les capacités en montage de projets d'accès au Fonds Vert pour le Climat et au FEM ; • renforcer l'appropriation locale en impliquant dès la conception les autorités coutumières et les leaders communautaires ; • renforcer les capacités des communautés locales sur les techniques de gestion durable (compostage, agroforesterie, techniques de CES/DRS, etc.). • mettre en place un système intégré de collecte et de diffusion des données (SIG, plateformes numériques locales) ; • institutionnaliser un mécanisme de suivi-évaluation participatif avec des indicateurs de performance simples et mesurables.
Objectif Stratégique 2 : Réduire les pollutions diverses	<ul style="list-style-type: none"> • faible niveau d'éducation environnementale des acteurs ; • faible application des textes en la matière ; • faible promotion d'infrastructures adéquates de gestion des déchets ; • faible communication entre les acteurs ; • faible entretien des infrastructures existantes ; • faible fonctionnement de la police sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • intégrer l'éducation environnementale dans les curricula scolaires dès le primaire ; • renforcer l'application des textes existants à travers la formation des agents, campagnes de sensibilisation ; • promouvoir des infrastructures modernes de gestion des déchets dans les centres urbains et ruraux ; • créer des cadres de concertation entre les acteurs ; • élaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien régulier des infrastructures existantes ; • renforcer les capacités techniques et logistiques de la police sanitaire
Objectif Stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires	<ul style="list-style-type: none"> • disparités et contradiction entre plusieurs textes juridiques régissant la gestion des ressources naturelles notamment 	<ul style="list-style-type: none"> • harmoniser les textes juridiques via une révision législative concertée ; • élaborer une stratégie nationale de

Objectifs Nationaux	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
protégées	<p>les aires protégées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • faible suivi et capitalisation des actions réalisées dans le domaine ; • insuffisance des ressources financières pour mettre en œuvre la stratégie d'implication des acteurs, 	<p>gestion des aires protégées ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • renforcer les mécanismes de suivi-évaluation et capitalisation des interventions • mobiliser des ressources spécifiques pour financer la gestion participative et la cogestion des aires protégées.
Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies	Non intégration de la DB dans les documents de planification et budgétisation sectoriels.	<ul style="list-style-type: none"> • réviser les politiques, stratégies et plans nationaux obsolètes ou non alignés aux engagements internationaux récents (CDB, Protocole de Nagoya, CMB, ODD, etc.) ; • renforcer les capacités des acteurs sur la procédure d'intégration de la DB dans les politiques, stratégie, plans et programmes ; • diffuser le guide d'intégration de la DB dans les Politiques, stratégies et programmes nationaux ; • intégrer explicitement la biodiversité et l'APA dans les documents de planification et de budgétisation ; • intégrer l'APA dans les modules de formation scolaire et universitaire ; • inclure des indicateurs de biodiversité dans les plans et budgets sectoriels ; • renforcer les capacités des acteurs sur l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégie ; • appuyer l'élaboration de politiques sectorielles sensibles à la biodiversité ; • mettre en place un mécanisme d'évaluation environnementale systématique des politiques publiques
Objectif Stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques	<ul style="list-style-type: none"> • faible capitalisation des actions réalisées en lien avec la lutte contre les changements climatiques ; • difficulté de mesurer les impacts réels des mesures prises pour atteindre l'objectif ; 	<ul style="list-style-type: none"> • créer une base de données nationale sur les actions d'adaptation et d'atténuation • renforcer le suivi des impacts climatiques via des systèmes d'observation météorologique et socio-environnementale.

Objectifs Nationaux	Difficultés rencontrées	Pistes d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> faible synergie d'actions entre les acteurs pour la mise en œuvre des trois (3) conventions post Rio. 	<ul style="list-style-type: none"> favoriser la synergie entre les conventions post-Rio (CDB, CCNUCC, CNULCD) par la création d'un comité technique interconventions ; encourager les projets intégrés multisectoriels (e.g. agriculture résiliente + reforestation + genre) ; renforcer les capacités des collectivités dans la planification locale de l'adaptation.

L'analyse du Tableau révèle des contraintes structurelles récurrentes. Il s'agit, entre autres, du manque de ressources financières et humaines, l'insuffisance du suivi-évaluation, et les lacunes dans l'application des textes. Les pistes d'amélioration proposées ciblent le renforcement des capacités locales, la capitalisation des bonnes pratiques, l'accès accru aux financements internationaux et la révision des cadres réglementaires.

La réussite de ces mesures nécessitera toutefois une coordination interinstitutionnelle renforcée et un engagement politique fort.

CHAPITRE 4 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES NOUVEAUX OBJECTIFS NATIONAUX

4.1. Rappel des nouveaux objectifs nationaux

Dans le cadre du processus de révision de la SNPA/DB édition 2014, le Secrétariat Exécutif du CNEDD a commandité une étude sur la proposition de nouveaux objectifs nationaux de la prochaine SNPA/DB. Ainsi, sept (07) Objectifs Nationaux (ON) ont été proposés dans l'étude à savoir :

- **ON 1 : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050** : Les actions prévues pour atteindre cet objectif incluent des mesures directes et indirectes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité. Elles concernent également la gestion durable des aires protégées et autres mesures efficaces de conservation.
- **ON 2 : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées** : il s'agira de mettre en place des mécanismes de préservation, de protection juridique et de valorisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, via des mesures législatives, réglementaires, institutionnelles et administratives.
- **ON 3 : Réduire les pollutions diverses** : il s'agira d'identifier et de traiter les sources de pollution impactant la biodiversité, en mettant en œuvre des actions d'élimination, de traitement, de recyclage et de contrôle, pour réduire leurs effets sur les écosystèmes ;
- **ON 4 : Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles** : il s'agira d'assurer l'intégration systématique de la biodiversité dans les politiques, stratégies et plans sectoriels et nationaux, en comblant les lacunes institutionnelles et en promouvant une approche pangouvernementale ;
- **ON 5 : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et les Connaissances Traditionnelles Associées (CTA) ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité** : Il s'agira d'élaborer une stratégie d'accès aux ressources génétiques et développer de mesures législatives, réglementaires, institutionnelles et administratives en vue de l'application du Protocole de Nagoya au Niger ;
- **ON 6 : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité** : il s'agira d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de financement durable en faveur de la biodiversité. Ce plan incluera la planification budgétaire, la diversification des sources et la suppression progressive des subventions néfastes.
- **ON 7 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité** : il s'agira de mettre en place un système national renforcé de suivi-évaluation et de reporting sur la biodiversité, adossé à un

programme structuré de renforcement des capacités institutionnelles et techniques.

4.2. Alignement des nouveaux objectifs nationaux au Cadre Mondial pour la Biodiversité

Afin d'assurer la cohérence entre les priorités nationales et les engagements internationaux en matière de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité, les nouveaux objectifs nationaux ont été alignés sur les objectifs et cibles du Cadre Mondial pour la Biodiversité. Cette démarche vise à garantir l'intégration harmonieuse des engagements globaux dans les politiques et plans d'action nationaux, tout en facilitant le suivi et le rapportage sur les progrès réalisés.

Le Tableau 4 présente les correspondances entre chacun des Objectifs Nationaux (ON) et les Objectifs et Cibles du CMB auxquels ils contribuent.

Tableau 4 : Alignement des nouveaux objectifs nationaux au Cadre Mondial pour la Biodiversité

Objectifs Nationaux	Lien avec le CMB	
	Lien avec les objectifs	Lien avec les Cibles
ON 1 : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050	Objectif A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité Objectif B : Utiliser durablement et gérer durablement la biodiversité	Cible 1 : Planification spatiale intégrée Cible 2 : Restaurer 30 % des écosystèmes dégradés Cible 3 : Protéger 30 % des zones terrestres et marines Cible 4 : Arrêter l'extinction des espèces
ON 2 : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées	Objectif C : Partage juste et équitable des avantages issus de la biodiversité	Cible 9 : Valorisation des connaissances traditionnelles Cible 13 : Intégration des peuples autochtones et communautés locales
ON 3 : Réduire les pollutions diverses	Objectif A : Réduire les menaces pesant sur la biodiversité	Cible 7 : Réduction de la pollution de l'eau, de l'air et des sols Cible 8 : Réduction des risques liés aux pesticides et produits chimiques Cible 11 : Services écosystémiques
ON 4 : Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	Objectif D : Mise en œuvre inclusive et efficace	Cible 14 : Intégration de la biodiversité dans les politiques publiques Cible 15 : Responsabilité des entreprises Cible 23 : Participation inclusive et prise en compte du genre

Objectifs Nationaux	Lien avec le CMB	
	Lien avec les objectifs	Lien avec les Cibles
ON 5 : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et les CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité	Objectif C : Partage juste et équitable des avantages	Cible 13 : Mise en œuvre du Protocole de Nagoya Cible 15 : Partage des bénéfices, y compris liés à l'information génétique numérique
ON 6 : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	Objectif D : Mobilisation des moyens de mise en œuvre	Cible 19 : Mobilisation des ressources financières Cible 20 : Renforcement des capacités et transfert de technologie
ON 7 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité	Objectif D : Suivi, évaluation, rapport et transparence	Cible 20 : Renforcement des capacités Cible 21 : Amélioration des connaissances, données et S&E Cible 22 : Suivi et communication des progrès

L'analyse révèle une couverture équilibrée des quatre (4) objectifs stratégiques du CMB. Les ON 1 et 3 contribuent aux objectifs A et B, portant sur la réduction des menaces pesant sur la biodiversité et la gestion durable des ressources biologiques, à travers des cibles clés telles que la planification spatiale (cible 1), la restauration des écosystèmes (cible 2), la protection des habitats (cible 3) et la réduction des pollutions (cibles 7 et 8). Les ON 2 et 5 sont alignés sur l'objectif C relatif au partage juste et équitable des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, avec un accent particulier sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya (cible 13) et l'information génétique numérique (cible 15). Les ON 4, 6 et 7 soutiennent l'objectif D, axé sur la mobilisation des moyens de mise en œuvre, l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques (cible 14), la responsabilisation des acteurs (cible 15), la mobilisation des ressources financières (cible 19), le renforcement des capacités (cible 20) et la transparence dans le suivi-évaluation (cibles 21 et 22). En outre, les dimensions transversales, telles que la participation inclusive, le genre et la valorisation des savoirs locaux (cibles 13 et 23), sont également prises en compte.

Toutefois, certaines cibles du CMB, notamment celles relatives aux espèces exotiques envahissantes (cible 6), aux systèmes productifs durables (cible 10) et à la consommation responsable (cible 16), ne sont pas explicitement mentionnées, ce qui laisse entrevoir des marges de renforcement pour une couverture plus exhaustive.

4.3. Progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs nationaux

Depuis l'adoption de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions pour la Diversité Biologique (SNPA/DB), le Niger a engagé plusieurs actions structurantes en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité. Ces avancées se traduisent par la création de nouvelles aires protégées, le développement d'initiatives locales de restauration des terres, la formalisation des pratiques endogènes de gestion durable, ainsi que par l'intégration progressive des enjeux de biodiversité dans les politiques sectorielles. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour renforcer le cadre réglementaire, structurer le régime d'Accès et de Partage des Avantages (APA), et initier des mécanismes de mobilisation de ressources financières dédiées à la biodiversité. L'ensemble de ces progrès témoigne d'une volonté croissante de concilier les objectifs de développement durable avec ceux de la conservation du capital naturel.

Le Tableau 5 présente les progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs nationaux.

Tableau 5 : Progrès accomplis dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs nationaux

Objectifs Nationaux	Progrès accomplis
ON 1 : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d'ici 2050	<p>Le Niger a réalisé des avancées notables dans la protection de ses écosystèmes. En effet, la superficie des aires protégées est passée de 8,53 % en 2018 à 15,12 % en 2025, avec la création de la Réserve Nationale Naturelle des Girafes, et atteint 21,27 % en incluant les sites Ramsar (5,97%) et les forêts classées (0,17%). Cela place le pays sur une trajectoire encourageante vers l'atteinte de la cible de 30 % à l'horizon 2030. De plus, 70 % des aires protégées disposent désormais de plans d'aménagement et de gestion (PAG), atteignant la cible nationale en matière de planification de la conservation.</p> <p>Le pays a également documenté près de cinquante (50) bonnes pratiques de gestion durable des terres (Zaï, RNA, etc), et 231 978 ha de terres dégradées ont été restaurés entre 2021 et 2024, représentant environ 18 % de l'objectif visé. Des efforts significatifs ont aussi été menés pour intégrer les enjeux climatiques dans la gestion de la biodiversité, et des initiatives en conservation ex-situ sont en place, bien qu'enclées à Niamey.</p> <p>Aussi, le pays a également promu des approches d'agriculture intelligente face au climat, l'aménagement durable des formations forestières, ainsi que la valorisation des produits forestiers, contribuant à la fois à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique.</p> <p>En matière de gestion transfrontalière, le Niger participe activement à divers cadres de coopération sous-régionaux. Enfin, bien que des études sur les espèces exotiques envahissantes aient été menées, les actions de contrôle restent limitées sur le terrain. L'intégration du genre dans la gestion de la biodiversité progresse lentement, avec la désignation d'un point focal et la préparation d'un plan d'action encore</p>

Objectifs Nationaux	Progrès accomplis
	non opérationnel.
ON 2 : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées	<p>Les efforts déployés se sont concentrés sur la préservation et la valorisation des connaissances traditionnelles associées à la biodiversité. Le Niger dispose de bases solides pour construire un répertoire dynamique des ressources génétiques et des savoirs endogènes, grâce à des inventaires passés, des herbiers et des lexiques spécialisés. Toutefois, ces données sont encore fragmentées, obsolètes ou difficilement accessibles. C'est ainsi que le pays a amorcé la constitution d'un répertoire dynamique des ressources génétiques et des savoirs endogènes, à travers divers documents, herbiers et inventaires.</p> <p>Par ailleurs, le cadre législatif en matière de protection des connaissances traditionnelles s'est renforcé, grâce à l'adoption ou à l'élaboration de lois et projets d'ordonnances intégrant les dimensions de propriété intellectuelle, d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages(APA). Bien que prometteurs, ces textes sont encore à finaliser ou à vulgariser, ce qui limite pour l'instant leur portée effective.</p> <p>Aussi, le Niger a déjà élaboré trois (3) Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB), atteignant 60 % de la cible fixée. Ceux-ci renforcent les droits des communautés sur leurs ressources.</p>
ON 3 : Réduire les pollutions diverses	<p>En matière de lutte contre les pollutions diverses, plusieurs sources de contamination ont été identifiées, notamment les déchets plastiques, les effluents industriels et l'exploitation minière. Le pays a mis en place un arsenal réglementaire important pour lutter contre ces pollutions (loi cadre sur la gestion de l'environnement, loi portant interdiction de la production, de l'importation, de la commercialisation, de l'utilisation et du stockage des sachets et des emballages en plastique souple à basse densité, code de l'eau, etc.), appuyé par six (06) inventaires nationaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et des politiques d'atténuation climatiques.</p> <p>Ces avancées témoignent d'une dynamique juridique en cours, bien que sa structuration reste à parachever. Toutefois, l'application des lois reste insuffisante, et le suivi régulier des sources de pollution est limité. L'efficacité des dispositifs en place souffre d'un manque de coordination, de ressources techniques et humaines.</p>

Objectifs Nationaux	Progrès accomplis
ON 4 : Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	<p>Une analyse récente (2025) a révélé que 87,24 % des documents stratégiques analysés prennent en compte la biodiversité à des degrés divers, ce qui dépasse largement la cible nationale qui est de 20 %. Cependant, cette prise en compte n'est pas encore systématique et reste souvent symbolique, sans traduction concrète dans la mise en œuvre. L'absence d'un mécanisme obligatoire de prise en compte de la biodiversité lors de l'élaboration des politiques limite l'impact de cette intégration.</p> <p>Aussi, deux (2) guides méthodologiques ont été élaborés pour appuyer cette intégration dans la planification nationale et locale. Toutefois, une évaluation complète nécessiterait un inventaire exhaustif de toutes les politiques sectorielles existantes.</p>
ON 5 : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et les CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité	<p>Le Niger a fait des avancées majeures dans la mise en place du régime d'Accès et de Partage des Avantages (APA). En effet, Grâce à un appui du FEM, une stratégie nationale APA et un projet d'ordonnance encadrant l'APA, et prévoyant la mise en place d'institutions compétentes pour la mise en place du cadre national APA, ont été élaborées et sont en cours d'adoption. Aussi, une stratégie de communication assortie de son plan d'action a également été élaborée.</p> <p>Toutefois, les organes institutionnels prévus pour opérationnaliser ce cadre ne sont pas encore mis en place, et la connaissance du régime APA reste faible parmi les acteurs concernés.</p> <p>En parallèle, une Stratégie Nationale sur la Biosécurité en lien avec le Protocole de Cartagena a été adoptée pour réguler l'usage des OGM et préserver la biodiversité.</p>
ON 6 : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	<p>La mobilisation financière reste un défi majeur. Ainsi, une étude relative à l'identification des besoins de financement a été conduite. Les résultats de cette étude révèlent les besoins du pays dans la mise en œuvre des actions liées à la gestion de la diversité biologique s'élève à plus de 412 milliards FCFA. Le Niger a aussi engagé des actions structurantes, notamment son adhésion à l'initiative BIOFIN en 2023, qui a permis de structurer une approche stratégique de financement de la biodiversité avec l'élaboration d'un plan de financement en cours de validation.</p> <p>En matière de réformes budgétaires, le pays a supprimé certaines subventions néfastes, notamment dans les aires protégées (interdiction d'activités extractives dans les AP, soutien à des alternatives durables), et a lancé des initiatives de reconversion pour les communautés affectées. Des mesures juridiques incitatives viennent renforcer cette dynamique, bien qu'une évaluation systématique des subventions dans tous les secteurs reste à mener.</p>

Objectifs Nationaux	Progrès accomplis
ON 7 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité	<p>Le Niger a mis en place un cadre institutionnel de suivi-évaluation de la SNPA/DB coordonné par le Secrétariat Exécutif du CNEDD, impliquant l'ensemble des parties prenantes avec des responsabilités. Des indicateurs ont été ainsi définis et un système de reporting est mis en place. Parallèlement, des efforts importants ont été faits en matière de formation. En matière de renforcement des capacités, plusieurs sessions de formation ont été organisées, touchant plus de 1 000 acteurs à travers divers programmes, notamment sur l'APA et la gestion durable des ressources génétiques.</p> <p>Ces efforts témoignent d'une dynamique en cours vers une meilleure appropriation nationale des enjeux de biodiversité.</p> <p>Toutefois, des insuffisances subsistent au niveau de la coordination, de la collecte de données et du suivi des indicateurs.</p>

Sources : MESU/DD, 2014 ; CNEDD, 2017 ; CNEDD, 2022 ; CNEDD, 2023 ; CNEDD, 2024 ; CNEDD, 2025a et CNEDD, 2025b

L'examen du Tableau 5 montre que le statut de mise en œuvre des nouveaux Objectifs Nationaux (ON) est contrasté, avec des avancées significatives sur certaines priorités et des retards notables sur d'autres. L'ON 1, relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité, affiche un niveau de réalisation élevé grâce à l'extension des aires protégées, aux efforts de restauration des terres et à la promotion de pratiques de gestion durable. L'ON 2, portant sur la préservation et la valorisation des connaissances traditionnelles, est en progression modérée, soutenu par des initiatives locales mais freiné par l'insuffisance de documentation consolidée et de protection juridique effective. L'ON 3, visant la réduction des pollutions, reste faiblement mis en œuvre, principalement à cause de l'absence d'un système de contrôle efficace et de la faiblesse de l'application des textes réglementaires. L'ON 4, relatif à l'intégration de la biodiversité dans les politiques publiques, connaît une avancée appréciable avec l'inclusion partielle des considérations environnementales dans certains plans et stratégies sectoriels, bien que cette intégration demeure inégale. L'ON 5, lié à l'APA et à la biosécurité, est encore à un stade préliminaire, avec des dispositifs réglementaires en cours mais peu opérationnels. L'ON 6, dédié à la mobilisation des ressources financières, est en phase initiale de mise en œuvre grâce à l'adhésion du Niger à l'initiative BIOFIN, mais les mécanismes nationaux restent à renforcer. Enfin, l'ON 7, relatif au suivi-évaluation et au renforcement des capacités, présente des avancées notables avec la mise en place de certaines structures et outils, mais nécessite une consolidation pour garantir un suivi régulier et fiable.

La Figure présente le niveau de mise en œuvre de ces objectifs nationaux.

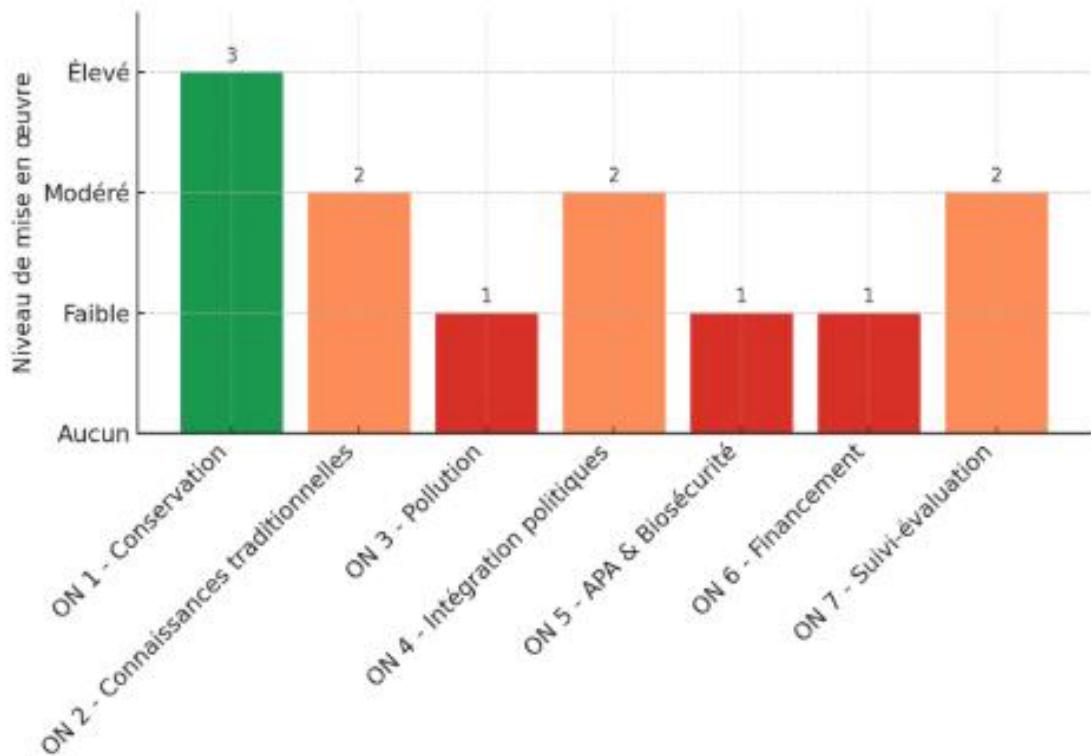


Figure 1 : Niveau de mise en œuvre des nouveaux objectifs de la SNPA/DB

4.4. Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des nouveaux objectifs

Malgré les efforts consentis, la mise en œuvre effective des Objectifs Nationaux se heurte à de nombreuses difficultés structurelles, techniques, institutionnelles et financières (Tableau 6). Parmi les principaux obstacles figurent la faiblesse des capacités de gestion et de coordination, l’insuffisance des ressources humaines et logistiques, la dispersion des données, la lenteur dans l’adoption de certains cadres réglementaires, ainsi qu’une faible appropriation des outils par les acteurs de terrain. La gestion des pollutions, la protection des savoirs traditionnels, et la prise en compte transversale de la biodiversité dans les politiques publiques restent également limitées. Ces difficultés freinent l’atteinte des cibles fixées et compromettent la durabilité des acquis.

Tableau 6 : Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des objectifs nationaux

Objectifs Nationaux	Difficultés
ON 1 : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d’ici 2050	La gestion des aires protégées est confrontée à un déficit critique en ressources humaines, financières et logistiques : 70% disposent d’unités de gestion fonctionnelles. Aussi, le braconnage persiste, amplifié par la forte dépendance des communautés aux ressources naturelles et par une surveillance limitée. L’absence d’un organe national de coordination compromet l’harmonisation des approches de gestion. En matière de bonnes pratiques, leur reconnaissance formelle comme solutions fondées sur la nature (SFN) n’est pas encore

Objectifs Nationaux	Difficultés
	<p>assurée, et leur diffusion à grande échelle reste freinée par un manque de moyens techniques et institutionnels. Les efforts de restauration des terres dégradées sont encourageants mais insuffisants, du fait de la faible maîtrise locale des techniques, de l'accès restreint aux financements internationaux et d'une coordination intersectorielle encore faible. En conservation ex-situ, les infrastructures sont concentrées à Niamey, laissant les régions mal desservies. La coopération transfrontalière est entravée par des difficultés sécuritaires, un manque de mécanismes de coordination opérationnelle et des moyens limités. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes demeure embryonnaire, sans programme structuré ni données actualisées. Enfin, l'intégration du genre dans la gouvernance de la biodiversité reste marginale, en l'absence d'un plan d'action opérationnel, de financement dédié et d'une sensibilisation suffisante des décideurs.</p>
ON 2 : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées	<p>La documentation des ressources génétiques et des savoirs traditionnels souffre de dispersion, d'obsolescence et d'absence de mécanisme de centralisation. Les données disponibles sont éparses entre plusieurs institutions, rarement mises à jour, et difficilement accessibles. Le cadre juridique reste fragmentaire, composé de textes épars souvent dépourvus de décrets d'application, ce qui limite leur portée. Les projets d'ordonnances sur l'APA et la propriété intellectuelle ne sont pas encore adoptés, créant un vide juridique préoccupant. En parallèle, la sensibilisation des détenteurs de savoirs reste faible, ce qui restreint leur capacité à protéger et valoriser leurs connaissances.</p>
ON 3 : Réduire les pollutions diverses	<p>L'élaboration des Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB) est entravée par des contraintes techniques, juridiques et financières : leur processus de co-construction exige du temps, des compétences juridiques et un accompagnement de proximité coûteux. L'absence d'un cadre légal spécifique encadrant les PCB affaiblit leur portée juridique. Concernant la pollution, malgré un arsenal réglementaire relativement solide, l'application demeure lacunaire. Certaines activités à fort impact environnemental sont réalisées sans autorisation préalable ni étude d'impact. Les services de contrôle manquent cruellement de capacités humaines, matérielles et analytiques (laboratoires sous-équipés, absence d'inspection régulière). Par ailleurs, la coordination interinstitutionnelle est insuffisante, et la sensibilisation du public et du secteur privé reste limitée, compromettant l'efficacité des dispositions existantes.</p>
ON 4 : Intégrer la dimension Diversité	Malgré une prise en compte croissante de la biodiversité

Objectifs Nationaux	Difficultés
Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	dans les documents stratégiques, son intégration demeure souvent partielle, symbolique ou non contraignante. L'analyse menée ne couvre qu'un échantillon limité de politiques, ne permettant pas une évaluation exhaustive. De nombreux secteurs clés n'intègrent toujours pas systématiquement la biodiversité, faute de directives gouvernementales explicites et de mécanisme formel rendant cette inclusion obligatoire. L'appropriation des outils méthodologiques disponibles est encore insuffisante, en particulier dans les ministères non environnementaux.
ON 5 : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et les CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité	L'inachèvement du cadre juridique APA constitue la principale entrave à sa mise en œuvre : le projet d'ordonnance n'est pas encore adopté, et les institutions prévues par le texte (autorité compétente, point de contrôle, etc.) ne sont pas opérationnelles. Le manque de sensibilisation et de formation des principaux acteurs (communautés, chercheurs, autorités locales) limite l'appropriation des mécanismes APA. De plus, les capacités techniques pour contrôler et suivre l'utilisation des ressources génétiques et le partage des bénéfices restent limitées à l'échelle nationale.
ON 6 : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	La cible de mobilisation de 50 % du budget requis pour la SNPA/DB est difficilement atteignable au regard de la faiblesse des ressources nationales et de la forte dépendance à l'aide extérieure. Le financement de la biodiversité souffre d'un manque de structuration : les efforts restent épars, sans stratégie coordonnée, et peu d'outils de suivi permettent de mesurer précisément les flux financiers mobilisés. Par ailleurs, la suppression des subventions nuisibles à la biodiversité reste parcellaire : plusieurs secteurs (agriculture, énergie, exploitation minière) bénéficient encore d'incitations dommageables. Le manque d'alternatives économiques viables pour les populations concernées freine l'acceptabilité sociale de ces réformes.
ON 7 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité	Le dispositif de suivi-évaluation présente plusieurs faiblesses structurelles : les indicateurs définis manquent parfois de clarté ou de pertinence, et les outils numériques de suivi sont peu développés. La coordination entre les institutions impliquées est insuffisante, engendrant des doublons et des retards dans la remontée d'information. Les rapports de suivi ne sont pas systématiquement publiés, limitant la transparence et la redevabilité. En ce qui concerne le renforcement des capacités, les formations dispensées ne couvrent pas encore l'ensemble des échelons, notamment les zones rurales, les femmes et les jeunes. Le manque de financement et de personnel qualifié empêche

Objectifs Nationaux	Difficultés
	l’élargissement des activités de formation. Le turn-over du personnel formé, combiné à l’absence de dispositif de capitalisation des acquis, réduit l’impact à long terme des efforts de renforcement.

4.5. Pistes d’amélioration pour la mise en œuvre des nouveaux objectifs

Pour surmonter les difficultés identifiées et renforcer l’efficacité de la SNPA/DB, plusieurs pistes d’amélioration sont envisageables (Tableau 7). Il s’agit notamment de renforcer la gouvernance institutionnelle, d’accroître la mobilisation et la diversification des ressources financières, de finaliser les textes législatifs clés et de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs à tous les niveaux. La mise en place d’un système intégré de suivi-évaluation, l’opérationnalisation des dispositifs APA, la reconnaissance juridique des savoirs traditionnels, ainsi que l’intégration systématique de la biodiversité dans les politiques sectorielles constituent également des leviers stratégiques. Une attention particulière doit par ailleurs être portée à l’équité sociale, au genre et à l’inclusion, afin d’assurer une mise en œuvre participative et durable.

Tableau 7 : Pistes d’amélioration pour la mise en œuvre des objectifs nationaux

Objectifs Nationaux	Pistes d’amélioration
ON 1 : Conserver, améliorer et exploiter durablement et de façon inclusive les écosystèmes, les espèces, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées d’ici 2050	<ul style="list-style-type: none"> renforcer la gouvernance des aires protégées par la création d’une structure nationale autonome, le recrutement de personnel qualifié (écogardes, gestionnaires), et la dotation systématique des AP en plans d’aménagement ; mobiliser des ressources financières durables, via des fonds fiduciaires, le FSOA, des partenariats public-privé, ou des paiements pour services écosystémiques ; formaliser les bonnes pratiques de gestion durable comme solutions fondées sur la nature (SFN), à travers un mécanisme national de reconnaissance (label ou charte), et promouvoir leur adoption via des formations, champs-écoles et plateformes de diffusion ; accélérer la restauration des terres en augmentant les budgets nationaux, en facilitant l'accès aux financements climatiques, et en formant les communautés aux techniques éprouvées (zaï, demi-lunes, RNA) ; décentraliser la conservation ex-situ par l’élaboration d’un plan national de création d’arboretums, jardins botaniques et banques de semences dans toutes les régions ;

Objectifs Nationaux	Pistes d'amélioration
	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer la coopération transfrontalière via la création de comités de gestion mixtes, la mise en œuvre de plans d'action concertés, et la mobilisation de fonds régionaux ; • structurer la lutte contre les espèces envahissantes par la mise en place d'un programme national, la création d'une base de données actualisée, la formation des acteurs et la valorisation économique de la biomasse envahissante ; • intégrer le genre par l'adoption d'un Plan d'Actions Genre & Biodiversité doté de ressources, l'inclusion d'indicateurs de genre dans les projets, et le renforcement des capacités des femmes et des jeunes à tous les niveaux.
ON 2 : Préserver et valoriser les connaissances traditionnelles associées	<ul style="list-style-type: none"> • créer une plateforme nationale dynamique regroupant les inventaires de ressources génétiques, herbiers, savoirs endogènes et autres bases existantes, mise à jour régulièrement ; • adopter un cadre législatif unifié pour les savoirs traditionnels (ordonnances APA et propriété intellectuelle), avec des décrets d'application et un plan de vulgarisation (guides simplifiés, traductions locales) ; • mettre en place un registre national des savoirs traditionnels, avec des protocoles de consentement et de protection contre l'appropriation abusive ; • former les détenteurs de connaissances traditionnelles et les acteurs juridiques sur leurs droits et les mécanismes de protection, en favorisant les échanges entre communautés.

Objectifs Nationaux	Pistes d'amélioration
ON 3 : Réduire les pollutions diverses	<ul style="list-style-type: none"> • renforcer l'élaboration et la reconnaissance juridique des PCB, en finalisant au moins deux nouveaux protocoles, avec un appui technique et juridique continu ; • instaurer une base de données nationale sur les pollutions (qualité de l'eau, air, sol), appuyée par des campagnes de mesure régulières ; • accroître les capacités de contrôle environnemental par l'équipement de laboratoires, la formation de personnel, et l'acquisition de dispositifs mobiles de surveillance ; • appliquer rigoureusement les textes existants, en exigeant les EIES/PGES pour tout projet, en organisant des inspections régulières et en sanctionnant les infractions ; • renforcer la sensibilisation des populations et entreprises sur la gestion des déchets, les pratiques agricoles durables, et les alternatives aux pollutions plastiques.
ON 4 : Intégrer la dimension Diversité Biologique dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> • réaliser un inventaire exhaustif de toutes les politiques existantes afin d'identifier celles qui n'intègrent pas la biodiversité ; • adopter une directive nationale rendant obligatoire l'inclusion de la biodiversité dans les documents stratégiques sectoriels ; • diffuser et former à l'usage des guides méthodologiques auprès des planificateurs publics et des collectivités ; • mettre en place un mécanisme de suivi de l'intégration de la biodiversité dans les politiques, avec des indicateurs clairs et un rapportage périodique.
ON 5 : Mettre en place un mécanisme opérationnel permettant l'accès et le partage juste et équitables des avantages liés à l'exploitation des RG et les CTA ainsi que le séquençage numérique et la biosécurité	<ul style="list-style-type: none"> • accélérer le processus d'adoption de l'ordonnance et de la stratégie APA ; • vulgariser les outils et instruments de mise en œuvre du cadre national APA ; • mettre en place les organes de mise en œuvre du cadre national APA ; • renforcer les capacités des parties prenantes à travers des formations ciblées et continues ; • assurer un financement stable pour le fonctionnement du régime APA via le budget de l'État et des fonds internationaux ; • mettre en œuvre la stratégie de communication APA.

Objectifs Nationaux	Pistes d'amélioration
ON 6 : Mettre en place un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour la gestion durable de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre le Plan de Financement Biodiversité (BIOFIN), en précisant les sources (État, PTF, secteur privé) et les contributions attendues ; • inscrire des lignes budgétaires biodiversité dans les plans d'investissement publics des ministères sectoriels ; • développer des mécanismes innovants comme les paiements pour services écosystémiques, le financement carbone, ou les partenariats public-privé ; • réduire progressivement les subventions néfastes sur la base d'un audit transversal des incitations existantes, tout en accompagnant les populations affectées par des alternatives économiques durables.
ON 7 : Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation et de renforcement des capacités en matière de biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • développer une plateforme numérique de suivi des indicateurs de la SNPA/DB, accessible aux ministères et aux partenaires ; • améliorer la qualité des indicateurs, en veillant à leur précision, leur mesurabilité et leur pertinence ; • allouer un budget annuel au suivi-évaluation, incluant des missions de terrain, des ateliers de bilan, et des études d'impact ; • étendre les formations à tous les niveaux, notamment aux collectivités, aux ONG locales et aux groupes vulnérables ; • capitaliser les acquis par la création de réseaux d'acteurs formés, de supports pédagogiques accessibles, et d'un dispositif de formation continue ; • publier un rapport annuel de mise en œuvre de la SNPA/DB pour assurer la transparence, la redevabilité et l'ajustement des actions.

CONCLUSION

La mise en œuvre des Objectifs Nationaux (ON) de la SNPA/DB du Niger a permis de poser les bases d'une meilleure gouvernance de la biodiversité, en consolidant les dispositifs de conservation, en intégrant progressivement les enjeux de diversité biologique dans les politiques publiques, et en initiant des cadres structurants pour l'accès, le partage des avantages et la mobilisation des ressources. Toutefois, les progrès accomplis restent contrastés selon les objectifs, et plusieurs difficultés d'ordre institutionnel, technique et financier freinent l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

Pour maximiser l'impact des efforts engagés, il est impératif de renforcer la coordination intersectorielle, d'accélérer la mise en œuvre des réformes législatives clés, de développer les capacités techniques et de garantir un financement durable, prévisible et équitable des actions en faveur de la biodiversité. Une attention particulière devra également être accordée à

l’implication des collectivités territoriales, des communautés locales et des groupes vulnérables dans la gouvernance de la biodiversité.

Enfin, la réussite de la SNPA/DB reposera sur l’instauration d’un système de suivi-évaluation robuste et participatif, capable d’orienter les décisions stratégiques, d’assurer la transparence dans la mise en œuvre et de garantir l’alignement des actions nationales avec les engagements du Cadre mondial pour la biodiversité.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CDB, 2022 : Décision 15/4 relative au Cadre Mondial de la Biodiversité (CMB) de Kunming-Montréal adoptée par la Conférence des Parties à la Convention sur la Diversité Biologique, Montréal-Canada 16p.

CNEDD, 2013 : Stratégie nationale et plan d'action en matière d'échange d'informations sur la biodiversité du Niger, Niamey-Niger, 53p.

CNEDD, 2014 : Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique, 2^{ème} Edition, Niamey-Niger, 101p.

CNEDD, 2017 : Cibles nationales sur la Neutralité de la Dégradation des Terres au Niger, Niamey-Niger, 97p.

CNEDD, 2018 : Sixième rapport national de mise œuvre de la Convention sur la Diversité Biologique, Niamey-Niger, 117p.

CNEDD, 2021 : Rapport sur l'Etat de l'Environnement au Niger, Niamey-Niger, 233p.

CNEDD, 2023 : Analyse de la stratégie nationale sur la Diversité Biologique 2014 en perspective à son alignement au Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB), Niamey-Niger, 98p.

CNEDD, 2024 : Stratégie Nationale en matière d'accès aux Ressources Génétiques et partage juste et équitable des avantages, Niamey-Niger, 42p.

CNEDD, 2025a : Etude sur l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et stratégies nationales, Niamey-Niger, 71p.

CNEDD, 2025b : Etude sur l'analyse des Objectifs Nationaux de la Stratégie Nationale et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), édition 2014 et les questions transversales

MESU/DD, 2014 : Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) au Niger et son plan d'investissement 2015-2029, Niamey-Niger, 100p.

PRN, 2020 : Stratégie Nationale de Biosécurité, Niamey-Niger, 73p.

République du Niger, 2019 : Stratégie Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe, Niamey-Niger, 38p.

Annexe 1 : Termes de référence de l'étude

1.Contexte et justification

La conservation de la diversité biologique constitue aujourd’hui un défi majeur à l’échelle mondiale. Ce constat alarmant a conduit à l’adoption de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) lors de la Conférence des Nations Unies sur l’Environnement et le Développement tenue à Rio de Janeiro en 1992. Le Niger l’a signée et ratifiée respectivement le 11 juin 1992 et le 25 juillet 1995.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette convention et conformément à son article 26, les pays Parties dont le Niger, sont tenues de soumettre leurs Rapports Nationaux sur la mise en œuvre de leurs Stratégies et Plans d’Actions Nationaux sur la Diversité Biologique. Dans cette dynamique les pays parties sont tenus de soumettre leurs septième Rapport Nationaux (7RN) au plus tard le 28 février 2026 via l’outil de Rapportage en ligne, ORT. Ces RN7 doivent décrire les mesures prises et leur efficacité dans la réalisation des objectifs de la Convention. Ces RN7 doivent fournir une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y compris les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux des stratégies nationales et plans d’actions pour la diversité biologique (SNPA/DB).

Aussi, les pays sont encouragés à utiliser les données et informations les plus récentes provenant des sources appropriées, y compris les indicateurs phares ainsi que les indicateurs des composantes et les indicateurs complémentaires, et d’autres indicateurs nationaux. L’évaluation peut aussi inclure tout examen récent de la mise en œuvre nationale ou d’autres évaluations nationales, en particulier tout examen de la mise en œuvre des SNPA/DB. Cela permettra de fournir une base pour développer l’ambition ou les objectifs à l’échelle nationale en vue de la mise en œuvre du cadre mondial Post 2020. Les Parties pourraient utiliser des informations issues des rapports nationaux précédents, les rapports ou les communications faites au titre des autres conventions pertinentes et en lien avec la gestion durable de la Biodiversité et du développement durable. Aussi, dans la décision 14/27, la Conférence des Parties a demandé aux états d’associer toutes les parties prenantes pertinentes dans la préparation du rapport national sur la Diversité Biologique.

Ainsi, pour respecter ses engagements, le Niger a soumis des objectifs et cibles nationales alignées aux CMB en 2023 rentrant dans le cadre des actions anticipées pour la mise à jour de sa stratégie et l’élaboration du 7eme rapport national sur la Diversité Biologique.

Par ailleurs, il convient de rappeler que, l’élaboration du 7e Rapport National (7RN) a bénéficié d’un appui technique et financier respectivement du Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et du Programme des Nations Unies pour l’Environnement (PNUE) et du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique, à travers le Secrétariat Exécutif du Conseil National de l’Environnement pour un Développement Durable (CNEDD). Ainsi, compte tenu de la diversité et de la taille des données et informations à collecter, le Secrétariat Exécutif du CNEDD sollicite le service des consultants nationaux pour mobiliser toutes les données et informations auprès des parties prenantes en vue de renseigner le canevas du rapport national sur la Diversité Biologique.

Les présents termes de référence sont élaborés en vue d'évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs nationaux de la SNPA/DB édition 2014 et des objectifs alignés au Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB).

2.Objectifs

2.1. Objectif global

L'objectif global est de contribuer à l'élaboration du 7ème Rapport National sur la Diversité Biologique.

2.2. Objectif spécifique

De manière spécifique il s'agit de réaliser une évaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs nationaux de la Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) édition 2014 et des objectifs alignés au Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB).

3. Résultats attendus

Au terme de cette étude, il est attendu le résultat suivant : une évaluation des progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs nationaux de la Stratégie et Plan d'Actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB) édition 2014 et des objectifs alignés au Cadre Mondial sur la Biodiversité (CMB) est réalisée.

4. Tâches du consultant

- ✓ faire un rappel sur les mesures prises pour mettre en œuvre chaque objectif national de la SNPA/DB édition 2014 ;
- ✓ indiquer le niveau actuel des progrès réalisés dans l'atteinte de chaque objectif national aligné en partant du 6ème rapport national sur la Diversité Biologique ;
- ✓ faire un résumé des principales difficultés rencontrées et des approches qui pourraient être adoptées pour faire progresser la mise en œuvre de la chaque objectif national ;
- ✓ décrire brièvement la relation entre les résultats de la mise en œuvre des objectifs nationaux et l'atteinte des objectifs du CMB ainsi que la mise en œuvre d'autres accords connexes.
- ✓ élaborer un rapport provisoire sur l'évaluation des objectifs nationaux ;
- ✓ participer à l'atelier de validation du rapport provisoire ;
- ✓ élaborer le rapport final de l'étude.

5.Livrable

Il est attendu du consultant un rapport provisoire qui sera soumis à un atelier de validation et un rapport final prenant en compte les observations issues de l'atelier de validation.

6. Méthodologie

Pour faciliter la collecte des données et informations, le Secrétariat Exécutif du CNEEDD organisera une réunion de brefing avec les consultants retenus pour avoir une réprehension commune des Termes de référence, du canevas du rapport et de type des données et informations à collecter. Aussi, les experts travailleront en synergie et prendront part aux

réunions périodiques qui seront organisées par le Secrétariat Exécutif du CNEDD afin de présenter l'état d'avancement des travaux et se rassurer de la synergie d'actions entre les différents experts. Pour pallier aux difficultés, le Secrétariat Exécutif du CNEDD facilitera l'accès aux parties prenantes détentrices des données et informations

7.Durée

La durée de la prestation est de quarante Cinq (45) jours à compter de la signature du contrat.

8. Profil du consultant

Le consultant doit avoir le profil suivant :

- ✓ être titulaire d'un diplôme BAC+5 en gestion des ressources naturelles, en environnement, agronomie, Biodiversité ou tous autres diplômes équivalents ;
- ✓ avoir des connaissances en élaboration des politiques, stratégies, plans et/ou programmes ;
- ✓ avoir des bonnes connaissances de la Convention sur la Diversité Biologique, ses protocoles et autres accords connexes ;
- ✓ avoir une bonne expérience dans le travail en équipe et être apte à collaborer pour un meilleur résultat ;
- ✓ être apte à recevoir des observations, amendements et à les intégrer dans le document élaboré ;
- ✓ avoir une bonne capacité en rédaction des rapports et une excellente capacité de communication, de synthèse, de rédaction, de présentation et de travail sous pression ;
- ✓ une excellente capacité rédactionnelle orale en Français et les connaissances en anglais seraient un atout.